

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 29 janvier, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 13 janvier 2023.

**PRÉSENTS** : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, M. Alexandre SIROP, Mme Françoise POISSON, Mme Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, M. Franck PÉRION, Mme Anne SANTALLIER, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON.

**POUVOIRS** : Mme Sylvie LAFON à Mme Elisabeth PERINET  
M. Georges HADDAD à M. Philippe DUMAS  
M. Eric LECLAIRE à Mme Danielle HOLTZ  
Mme Catherine LERIN à Mme Françoise POISSON

**SECRÉTAIRE** : M. Gérard FARINEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

-----

### DELIBERATION N° 2023/01: REVALORISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE « RISQUE SANTE »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve la revalorisation de la participation mensuelle à 15,00 € brut à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

### DELIBERATION N° 2024/2: OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - CALENDRIER 2024 - AVIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Emet un avis favorable aux dates proposées.

### DELIBERATION N° 2024/3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – 2024 – RECTIFICATIF DE LA LISTE DES OPERATIONS ET DES MONTANTS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- sollicite auprès des services de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

### DELIBERATION N° 2024/4 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- sollicite auprès des services de l'État une subvention au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique des 2 écoles.

**DELIBERATION N° 2024/5 : SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE TRAVAUX D'AMENAGEMENT - SECURITE ROUTIERE RUE DES VIGNERONS**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Demande une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux réalisés par la commune sur la rue des vigneronns au taux maximum.
- Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**DELIBERATION N° 2024/6 : SUBVENTION À VERSER**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le versement de cette subvention.

**DELIBERATION N° 2024/7 : SECOURS FAMILLES UKRAINIENNES**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve l'aide aux familles ukrainiennes.

**DELIBERATION N° 2024/8 : PASSAGE DU TOUR DU LOIR ET CHER - SUBVENTION À VERSER**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le passage du Tour du Loir et Cher et la subvention à verser.

**DELIBERATION N° 2024/9 : PASSAGE DE LA GESTION EN STOCK A LA GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX – CONVENTION AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Prend acte du passage en gestion en flux du contingent de logements sociaux de la commune,
- Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de passage à la gestion en flux avec les bailleurs sociaux concernés ainsi que tout acte s'y rapportant.

La séance est levée à 20h30.